



Voir aussi :

[Plus d'informations sur le site de la CAF](#) ^[1]

Le fond de solidarité logement (FSL)

Cette aide a été mise en place par le département et peut dans certains cas apporter une garantie, un prêt ou une aide pour le paiement des dépenses liées à l'entrée dans les lieux (dépôt de garantie, frais de déménagement).

Cette aide est soumise à des conditions de ressources.

L'avance loca-pass

Elle finance le dépôt de garantie. Cette aide est une avance, non rémunérée, consentie pour une durée de la location et versée au bailleur à l'entrée du logement remboursable sur 36 mensualités maximum après 3 mois de différé.

En cas de déménagement avant paiement de la dernière échéance, l'avance est remboursée par anticipation sous un délai de 3 mois.

La garantie loca-pass

C'est une garantie de paiement du loyer et des charges, gratuite et valable pour 3 ans couvrant un montant maximal de 18 mois de loyers et de charges, quelle que soit la cause de l'impayé. Cette garantie est matérialisée par un acte de cautionnement annexé au bail.

La garantie peut-être portée à 36 mois de loyers renouvelable en contrepartie d'une réservation locative pour les salariés et jeunes dans le parc conventionné.

Les différentes aides

Plusieurs aides existent pour faciliter le paiement du loyer et concernent les familles à faible revenu.

- APL ou AL (Allocation personnalisée au logement ou Allocation logement)
- ALS (Allocation de logement social).

Source URL: <https://www.ville-cormeilles95.fr/article/les-aides-au-logement>

Liens

[1] <http://www.caf.fr/>